



15ème législature

Question N° : 6168	De Mme Marie-France Lorho (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > politique économique	Tête d'analyse > Crise économique future	Analyse > Crise économique future.
Question publiée au JO le : 06/03/2018 Réponse publiée au JO le : 08/05/2018 page : 3898		

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la future crise économique. Dix ans après la faillite de Lehman Brothers, de grands économistes affirment que l'économie mondiale est à la veille d'un nouvel épisode de récession. À Davos, Maurice Obstfeld, spécialiste de l'économie internationale a prévenu que « la prochaine récession arrivera plus tôt que prévu et sera plus difficile à résoudre ». Le futur n'est qu'une répétition du passé si on suit l'hypothèse de la deuxième fortune mondiale Warren Buffett qui observe de près la surévaluation des marchés grâce au rapport entre la capitalisation boursière totale et le produit intérieur brut américain. Cet indicateur était à 140 % avant l'éclatement de la bulle internet en 2000, il est aujourd'hui à 150 %. L'indice Shiller qui rapporte sur le long terme le cours du S&P 500 aux bénéfices moyens des dix années précédentes. En moyenne à 17, il était monté à 30 la veille du lundi noir de 1929, il est aujourd'hui monté à 34,75. En effet, les marchés financiers croulent sous les liquidités et ne savent plus où investir. Selon Thomson Reuters, plus de 1 100 milliards de dollars ne sont pas investis, ce qui va finir par pousser les marchés financiers à acheter n'importe quel produit à n'importe quel prix ; la baisse d'impôt significative pour les grandes entreprises que le président Donald Trump vient de faire voter ne va faire qu'aggraver cette situation. 499 des 500 plus grandes entreprises américaines investissent moins de 10 % de leurs revenus dans leur activité réelle. Ces indicateurs montrent que les marchés financiers sont de moins en moins liés à l'économie réelle. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement met-il en place afin de se préparer à cette crise et par quels moyens tentera-t-il de préserver l'économie réelle.

Texte de la réponse

Après avoir nettement accéléré en 2017 (+ 3,7 %), l'activité mondiale maintiendrait un rythme de croissance similaire en 2018 et 2019 (+ 3,8 % les deux années), portée à la fois par les pays avancés et émergents. Aux Etats-Unis, l'activité accélérerait sous l'effet de la mise en place de mesures budgétaires expansionnistes (réformes fiscales et accord budgétaire au Congrès conduisant à accroître les dépenses). Mais ce scénario est exposé à d'importants aléas : mise en place de mesures protectionnistes, notamment aux États-Unis, qui pèseraient sur le commerce mondial ; risques politiques en zone euro ; effets du Brexit ; rythme de remontée des taux de la réserve fédérale américaine ; risques financiers, en lien notamment avec l'évaluation élevée des bourses aux États-Unis et le niveau élevé de l'endettement en Chine. En particulier, en 2017, les marchés financiers ont été marqués par la hausse continue du cours des actions, alimentant une vague d'optimisme mais également d'inquiétudes sur le risque d'une surévaluation boursière, en particulier aux Etats-Unis. De manière générale, les indicateurs pointent vers une accélération du cycle financier et ce, notamment en France. Dans leurs communications, le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) et les superviseurs identifient explicitement certains facteurs de risques. Ils soulignent

notamment comment l'accroissement de l'endettement des ménages (via le secteur de l'immobilier) et des entreprises non-financières pourrait fragiliser le système financier si sa dynamique se prolongeait. Cependant, suite à la dernière crise financière, le cadre réglementaire a été réformé pour renforcer la résilience des acteurs financiers et le cadre institutionnel complété pour améliorer la surveillance du risque systémique. Ainsi, les établissements bancaires sont mieux capables de supporter un retournement de marché pour plusieurs raisons : les exigences en fonds propres qui leur sont imposées sont plus importantes qu'en 2008 ; ils sont tenus de disposer de sources de financement plus stables et de plus long terme ; ils doivent enfin disposer de plus d'actifs liquides de qualité. En parallèle, dans le secteur de la gestion d'actifs, les efforts des régulateurs ont visé à améliorer les pratiques de gestion de la liquidité et mieux informer les investisseurs. Enfin, la réglementation a été revue pour rendre les marchés des produits dérivés plus sûrs et plus transparents. D'un point de vue institutionnel, des instances ont été mises en place pour une surveillance du risque systémique à trois échelles : nationale, européenne et internationale. Au niveau global, cela s'est traduit par le renforcement du Financial Stability Forum qui, conjointement avec le FMI, conduit des travaux pour identifier les vulnérabilités du système financier mondial et œuvre pour établir des standards favorables à la stabilité financière. Le Conseil Européen du Risque Systémique a été mis en place pour endosser cette fonction à l'échelle européenne. Enfin au niveau français, le HCSF a été créé afin « d'exercer la surveillance du système financier dans son ensemble, dans le but d'en préserver la stabilité et la capacité à assurer une contribution soutenable à la croissance économique ». Ainsi, le Gouvernement, à travers les autorités macro-prudentielles françaises, a démontré sa détermination à agir afin de limiter la contagion d'une nouvelle crise financière vers l'économie réelle. En effet, d'une part le Gouvernement a engagé des procédures en vue d'adopter une mesure permettant de limiter les expositions des banques systémiques sur les grandes entreprises résidentes les plus endettées à un niveau de 5% de leurs fonds propres. D'autre part, le Gouvernement surveille avec la plus grande attention les développements de l'endettement du secteur privé et se tient prêt à agir, en relevant le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique si l'accélération du cycle financier se poursuivait.